

ACTION 36 PROMOUVOIR L'IDENTITE PATRIMONIALE DE L'AGGLOMERATION

Type d'action

- > Action sous compétences Bourges Plus
- > Action partenariale
- > Action pédagogique

CONTEXTE LOCAL

Le territoire de l'Agglomération se compose de trois entités paysagères : les espaces urbanisés, les plaines agricoles et les vallées de l'Yèvre et de l'Auron, auxquelles s'ajoute le Canal de Berry.

Cette richesse paysagère, couplée à l'existence d'un patrimoine bâti remarquable sur la Ville de Bourges (cathédrale Saint-Etienne, Palais Jacques-Cœur...) et sur sa couronne proche (Abbatiale de Saint-Martin à Plaimpied-Givaudins...), offre des perspectives de développement intéressantes, notamment touristiques.

Cette action entend promouvoir l'identité patrimoniale de l'Agglomération, en proposant une porte d'entrée nouvelle du territoire permettant sa découverte par un mode de déplacement doux, le vélo.

Dans cette optique, le Canal de Berry apparaît comme un élément central et structurant pour découvrir le territoire en proposant un itinéraire favorable à l'usage du vélo (relief relativement plat...).

De plus, ce Canal s'inscrit également dans une dynamique de promotion plus large que le territoire de l'Agglomération en étant connecté au circuit cyclable d'envergure nationale et internationale "La Loire à Vélo" (connexion via le Cher à hauteur de Saint-Aignan (41)). Ces éléments ont amené la Région Centre à reconnaître cet axe comme ayant un important potentiel de développement touristique et ce, dans plusieurs schémas régionaux (SRADDT*, SRVVV*...).

Résultat attendu

- > Promouvoir l'identité patrimoniale de l'Agglomération ;
- > Développer un tourisme à vélo.

DESCRIPTIF

- Accompagner les communes dans leurs opérations d'aménagements du Canal de Berry.

PILOTE

- Non défini.

PARTENAIRES

Conseil Général, Syndicat Intercommunal du Canal de Berry Saint-Just - Foëcy, Pays de Bourges, Office de Tourisme de Bourges, Comité Départemental du Tourisme, Bourges Plus et ses 14 communes.

Calendrier prévisionnel

2012-2015

Aménagements de la liaison Vierzon-Bourges

BUDGET PRÉVISIONNEL

Non défini.

Finalités du cadre de référence national des projets territoriaux de développement durable concernées par l'action

✓	La lutte contre le changement climatique
✓	La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
	La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
✓	L'épanouissement de tous les êtres humains
	Une dynamique de développement suivant des modes de productions et de consommations responsables



*Pour aller plus loin...
vers une réappropriation
de l'espace public et
un développement de
l'intermodalité*

Les futurs travaux d'aménagements devront permettre la réappropriation de l'espace du Canal de Berry par les habitants de l'Agglomération.

Au-delà, le flux important à prévoir qui irriguera le territoire suite à ces aménagements nécessitera de développer une réflexion plus globale sur la connexion entre le Canal de Berry et certaines infrastructures comme les gares routière ou SNCF.

Cette action est à mettre en relation avec l'action 4 de l'axe "Accentuer l'effort de Bourges Plus dans la lutte contre le réchauffement climatique" (*établir un plan vélo intercommunal*).